# Révision du PLU de Labenne



Fiche action n°G4-1

# Synthèse de la concertation

menée dans le cadre de la finalisation du diagnostic communal

Atelier G4: « Définition de la Trame Verte et Bleue »

### **SYNTHESE DU CONTEXTE**

Le territoire communal présente une trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) extra-urbaine d'importance, cohérente avec le SRCE Aquitaine, et la TVB définie à l'échelle du SCOT, mais développée et précisée pour l'emprise de la commune.

#### **OBJECTIF RECHERCHE**

Valoriser la nature « ordinaire » des zones urbanisées dans le cadre de la TVB communale.

# **DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSEE**

Au-delà la TVB extra-urbaine, définir et cartographier la TVB « nature ordinaire » présente au niveau des zones urbaines agglomérées, dans l'optique de valoriser la nature ordinaire et de préciser l'articulation de celle-ci avec la TVB extra-urbaine. Prendre en compte l'ensemble des espaces naturels privatifs tout autant que les espaces naturels publics.

Si possible, exprimer en outre la cartographie du négatif « espaces naturels » par rapport aux espaces bâtis.

PORTEUR DE L'ACTION	IDE Environnement
PARTENAIRES	
CALENDRIER PREVISIONNEL OU ÉCHEANCE	Dans le cadre de la finalisation du diagnostic communal (juin-juillet 2014)

RAPPEL SUR LE CONTEXTE DE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION		
Date	3 juin 214	
Lieu	Mairie de Labenne	
Horaires (atelier)	14 h – 16 h	
Présents	BARROSO Christine (Ekolondoï)  FABRE Philippe (Service Urbanisme, Mairie de Labenne)  AVELLANO Max (Conseiller Municipal)  BRUNET Chantal (Conseillère Municipale)  DELPUECH Jean-Luc (Maire)  CANIN Bernard (Labennais)  BENOIT-DELBAST Jacqueline (adjointe à l'urbanisme)  GIRAULT Philippe (Labennais)  DEBATS Raphaëlle (Marais d'Orx)  RAFFESTIN Christopher (Communauté de Communes MACS)	
Excusés	KERROUCHE Eric (Président Communauté de Communes MACS) EMMANUELLI Henri (Président du Conseil Général des Landes) LEMONT Frédérique (Directrice de l'Environnement du Conseil Général des Landes) KERLOCH Sophie (Conseil Régional) MAISONNEUVE Aurélia Aurélia (Conseil Régional) GESTA André (DREAL) CINGAL Georges (SEPANSO Landes) BERDOT Christian (Les Amis de la Terre) LASSALLE Véronique (DDTM) ONF Sud-Ouest – Site de Mont-de-Marsan BARROSO Christine (association Ekolondoï) ETCHEVERRY Anne CHARBONNIER Véronique GOYENECHE Olivier COUTURE Lionel (DGS, Mairie de Labenne)	
Animateur	Philippe BROSSON (IDE Environnement)	

# Révision du PLU de Labenne



Fiche action n°G4-2 Synthèse de la concertation menée dans le cadre de la finalisation du diagnostic communal

Atelier G4: « Définition de la Trame Verte et Bleue »

## **SYNTHESE DU CONTEXTE**

Il est constaté un certain défaut de qualité dans la remise en état des terrains faisant l'objet de coupes d'arbres, y compris lorsqu'il s'agit de coupes liées à des exploitations forestières, notamment au niveau des dunes paraboliques. De telles pratiques ont une incidence sur la perception paysagère, sur la biodiversité, et peuvent être à l'origine d'une aggravation du phénomène de déplacements dunaires.

#### **OBJECTIF RECHERCHE**

Protéger les boisements (notamment sur plan qualitatif) du territoire communal.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSEE**

Rechercher et traduire, dans le cadre de la définition du futur PLU, les modalités visant à prévoir des plantations et coupes d'arbres plus respectueuses de l'environnement (paysage, biodiversité, gestion des risques naturels).

PORTEUR DE L'ACTION	IDE Environnement
PARTENAIRES	Urbactis
CALENDRIER PREVISIONNEL OU ÉCHEANCE	Dans le cadre de la définition du PADD et des pièces du dossier de PLU.

RAPPEL SUR LE CONTEXTE DE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION		
Date	3 juin 214	
Lieu	Mairie de Labenne	
Horaires (atelier)	14 h – 16 h	
Présents	BARROSO Christine (Ekolondoï)  FABRE Philippe (Service Urbanisme, Mairie de Labenne)  AVELLANO Max (Conseiller Municipal)  BRUNET Chantal (Conseillère Municipale)  DELPUECH Jean-Luc (Maire)  CANIN Bernard (Labennais)  BENOIT-DELBAST Jacqueline (adjointe à l'urbanisme)  GIRAULT Philippe (Labennais)  DEBATS Raphaëlle (Marais d'Orx)  RAFFESTIN Christopher (Communauté de Communes MACS)	
Excusés	KERROUCHE Eric (Président Communauté de Communes MACS) EMMANUELLI Henri (Président du Conseil Général des Landes) LEMONT Frédérique (Directrice de l'Environnement du Conseil Général des Landes) KERLOCH Sophie (Conseil Régional) MAISONNEUVE Aurélia Aurélia (Conseil Régional) GESTA André (DREAL) CINGAL Georges (SEPANSO Landes) BERDOT Christian (Les Amis de la Terre) LASSALLE Véronique (DDTM) ONF Sud-Ouest – Site de Mont-de-Marsan BARROSO Christine (association Ekolondoï) ETCHEVERRY Anne CHARBONNIER Véronique GOYENECHE Olivier COUTURE Lionel (DGS, Mairie de Labenne)	
Animateur	Philippe BROSSON (IDE Environnement)	

# Révision du PLU de Labenne



Fiche action n°G4-3

# Synthèse de la concertation

menée dans le cadre de la finalisation du diagnostic communal

Atelier G4 : « Définition de la Trame Verte et Bleue »

### **SYNTHESE DU CONTEXTE**

La Trame Verte et Bleue définie fait apparaître la nécessité de maintenir une continuité écologique Est-Ouest, c'est-à-dire une relation entre les milieux dunaires et forestiers à l'Ouest, et le marais d'Orx à l'Est. L'axe préférentiel de cette grande continuité correspondrait en toute logique, et a minima, avec la trame bleue de la commune et plus particulièrement les ruisseaux du Boudigau et de l'Anguillère. Cependant, cette continuité Est-Ouest est actuellement pénalisée par les infrastructures existantes ou projetées (élargissement A63, LGV).

#### **OBJECTIF RECHERCHE**

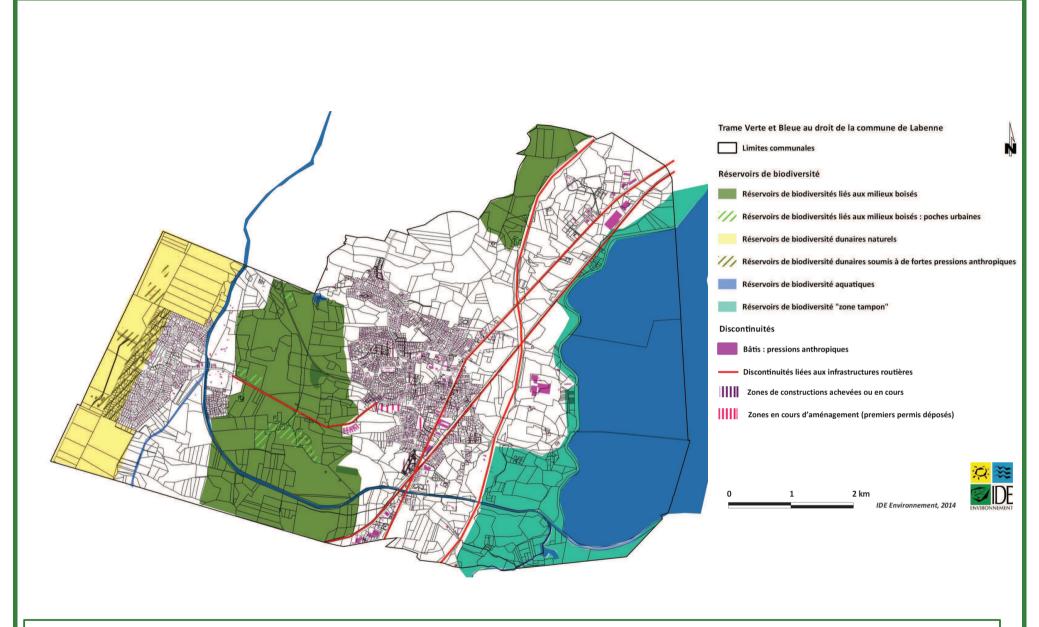
Protéger les ruisseaux du Boudigau et de l'Anguillère et leurs abords en tant que corridor écologique d'importance majeure entre les échanges écologiques Est-Ouest.

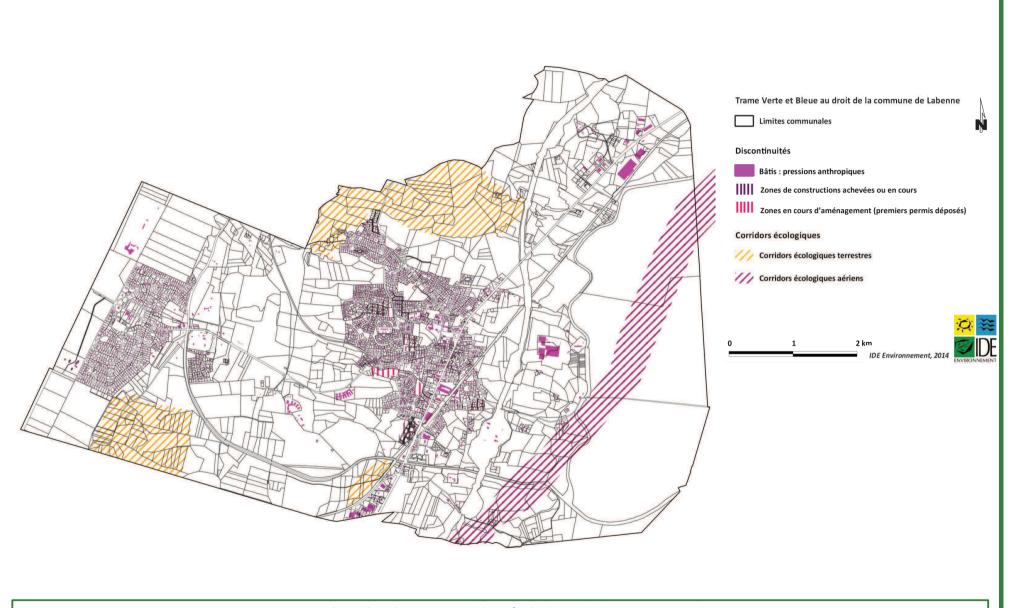
### **DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSEE**

Dans le cadre du PLU, rechercher et formaliser toutes les dispositions utiles pour renforcer les ruisseaux de et de l'Anguillère et du Boudigau et leurs abords en tant que corridor écologique d'importance majeure d'orientation Est-Ouest entre la frange littorale et le marais d'Orx.

PORTEUR DE L'ACTION	IDE Environnement
PARTENAIRES	Urbactis
CALENDRIER PREVISIONNEL OU ÉCHEANCE	Dans le cadre de la définition du PADD et des pièces du dossier de PLU.

RAPPEL SUR LE CONTEXTE DE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	
Date	3 juin 214
Lieu	Mairie de Labenne
Horaires (atelier)	14 h – 16 h
Présents	BARROSO Christine (Ekolondoï)  FABRE Philippe (Service Urbanisme, Mairie de Labenne)  AVELLANO Max (Conseiller Municipal)  BRUNET Chantal (Conseillère Municipale)  DELPUECH Jean-Luc (Maire)  CANIN Bernard (Labennais)  BENOIT-DELBAST Jacqueline (adjointe à l'urbanisme)  GIRAULT Philippe (Labennais)  DEBATS Raphaëlle (Marais d'Orx)  RAFFESTIN Christopher (Communauté de Communes MACS)
Excusés	KERROUCHE Eric (Président Communauté de Communes MACS) EMMANUELLI Henri (Président du Conseil Général des Landes) LEMONT Frédérique (Directrice de l'Environnement du Conseil Général des Landes) KERLOCH Sophie (Conseil Régional) MAISONNEUVE Aurélia Aurélia (Conseil Régional) GESTA André (DREAL) CINGAL Georges (SEPANSO Landes) BERDOT Christian (Les Amis de la Terre) LASSALLE Véronique (DDTM) ONF Sud-Ouest – Site de Mont-de-Marsan BARROSO Christine (association Ekolondoï) ETCHEVERRY Anne CHARBONNIER Véronique GOYENECHE Olivier COUTURE Lionel (DGS, Mairie de Labenne)
Animateur	Philippe BROSSON (IDE Environnement)







Note : cette trame urbaine sera à travailler en prenant compte de la présence des espaces végétaux dans l'espace urbain

Trame Verte et Bleue de Labenne – TVB urbaine des centres urbains Est et Ouest, juin 2014, IDE Environnement

La TVB urbaine Est de Labenne comprend plusieurs grands ensembles :

- la TVB dite « ordinaire » relative aux espaces publics (parcs, places, etc.) et jardins des particuliers : cette TVB est particulièrement intéressante pour la petite faune ordinaire mais présente toutefois un intérêt écologique dans un contexte urbain. Cette petite faune, ubiquiste mais parfois protégée, s'apparente à la présence de petits mammifères tels que le hérisson, de reptiles et amphibiens tels que le lézard des murailles ou le crapaud commun. De nombreux insectes colonisent les jardins présentant le plus souvent une grande variété d'espèces horticoles ; en effet ils trouvent une profusion de nourriture sur une longue période de l'année, liée à l'abondance des massifs floraux et à la diversité des fleurs de jardins. Cette TVB dite ordinaire peut être divisées en plusieurs sous- trame :
  - o sous trame « massif forestier intra-urbain » : cette sous trame correspond aux massifs boisés de grande envergure. Elle présente un intérêt écologique dans un contexte urbanisé. Elle est lieu de refuge, de nourrissage et de nidification pour la faune urbaine mais aussi pour la faune extra urbaine. Trois grands ensembles ont été identifiés pour cette sous trame. D'une superficie totale de 14,64 ha, ils amorcent une dynamique écologique également répartie sur la zone urbaine.
  - o Sous trame « parc ». Ces espaces, publics ou privés, correspondent à des entités naturelles plus ou moins boisées et d'une superficie moindre que les « massifs forestiers intra-urbain ». Ils peuvent être caractérisés par une fréquentation humaine. Néanmoins, ces espaces, d'une surface totale de 8 ha, sont aussi attrayant pour la nature dite « ordinaire » et rentrent pleinement dans la composante de trame verte de la ville.
  - o Sous trame « alignement d'arbres et haie » : Cette composante s'apparente plutôt à une faune liée à la houppe des arbres c'est-à-dire essentiellement l'avifaune (pigeon biset, tourterelle turque, choucas). D'une surface totale de 3,13 ha, cette sous-trame permet aussi de faire le lien entre la sous trame « massifs forestiers intra-urbain » et la TVB extra-urbaine mais aussi entre les différentes composante de la trame verte urbaine.
  - o Sous trame « discrète » c'est-à-dire des grands espaces qui représentent un intérêt global pour les déplacements de la flaune et la flore. En effet, une des grandes caractéristiques du territoire est la nature pénétrante dans les zones urbanisées, Cette nature pénétrante, d'une surface de 35,66 ha sur le secteur d'étude, se décline par de très nombreux jardins. Cette TVB peut donc être appelée « TVB surfacique » en pas japonais et non « TVB linéaire » (TVB la plus commune et le plus souvent représentée).
- la TVB directement en connexion avec la TVB intercommunale : ces espaces de transition entre le milieu urbain et le milieu naturel composent des écotones, espaces de transition entre deux biotopes.
  - Ces corridors biologiques linéaires font l'interface entre les deux milieux ; ces corridors sont donc qualifiés d' « écotonial ». De plus, ce corridor « écotonial » peut aussi avoir la fonction d'une « zone-tampon » pour protéger la Zone-Noyau de la TVB dite « extraordinaire » et faire une transition douce avec la « matrice urbaine ».
  - Dans le cas de Labenne, l'objectif de cette trame n'est pas d'entourer le noyau urbain mais d'apporter une réflexion sur les entrées possibles de la nature en ville par le massif forestier et les milieux aquatiques.
  - Cette trame est dépendante aussi des nombreuses difficultés de franchissement qui conditionnent les déplacements des espèces. Ainsi la présence de nombreuses infrastructures de transport à l'Est, entre le centre-ville et le marais d'Orx limite fortement le développement de cette trame écotoniale.
  - Les déplacements depuis le Marais d'Orx vers l'Ouest sont essentiellement liés aux cours d'eau du Boudigau. C'est pourquoi est recherche une trame « écotonial » présentant un lien avec le cours d'eau du Boudigau.

